

Séance publique du 22 janvier 2001

Délibération n° 2001-6132

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située 1, rue Charrin et appartenant à l'association Saint-André**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision nord

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 janvier 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine envisage d'acquérir une parcelle de terrain nu située 1, rue Charrin à Villeurbanne et appartenant à l'association Saint-André, nécessaire au percement de la rue de la Poste sur la rue Charrin.

Cette parcelle représentant une superficie de 80 mètres carrés serait à détacher de la parcelle cadastrée sous le numéro 850 de la section F.

Cette acquisition interviendrait au prix de 40 000 F conforme à l'avis des services fiscaux ;

Vu ledit compromis ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le compromis.

2° - Autorise monsieur le président à signer ce document ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - Les frais liés à cette acquisition, outre les frais d'actes notariés évalués à 3 900 F, seront prélevés sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2001 - compte 211 200 - fonction 822 - opération 499.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,